

N° 2021-127

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **madame Séverine MUGNIER, maire.**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 7 décembre 2021.

Présents « groupes de la majorité » : S. MUGNIER, S. RIALLAND, R. COLELLA, F. ESCOLANO, T. BIELOKOPYTOFF, L. PERROQUIN, J-C. PEPIN, M. LOISEAU, M. PASSETEMPS, C. GORLIER, S. GENAY, P. VINCENT, I. GOSSUIN, V. FRANCOIS, A. VITTOZ, N. GUILLOT, J. GOLAZ, N. PORCEILLON.

Présents groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » : F. DAVIET, G. MORT, B. TERRIER, P. BANNES, V. BOISSEAU, C. FAURE.

Absents ayant donné pouvoir :

E. DONDIN L. PERROQUIN,
E. BOIVIN à S. MUGNIER,
C. PASSETEMPS à M. PASSETEMPS,
Y. KAWA à R. COLELLA,
P. ADANI à F. DAVIET.

Objet : Tarifs du
crématorium.

Secrétaire de séance : L. PERROQUIN.

Ouverture de Séance : 19h30.

Monsieur Rocco COLELLA, maire-adjoint délégué aux finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La commune de La Balme de Sillingy a confié l'exploitation du Crématorium à la société Crématorium de La Balme par un contrat de concession de service public.

Conformément aux dispositions contractuelles, le concessionnaire a adressé à la commune de La Balme de Sillingy la liste des tarifs de la crémation et des conditions de service pour l'année à venir. En dehors de la suppression de la taxe de crémation et de l'ajout d'un tarif pour les cercueils en carton non rigide, la société Crématorium a décidé d'appliquer les mêmes tarifs qu'en 2021.

La présente délibération vise à approuver les tarifs 2022 ci-dessous

Envoyé en préfecture le 18/12/2021

Reçu en préfecture le 18/12/2021

Affiché le



ID : 074-217400266-20211213-2021_127_2-DE

Prestations obligatoires pour crémation adulte	
Crémation Adulte	599,00
Contribution environnementale*	87,00
Total	686,00
Prestations obligatoires pour crémation enfant	
Crémation enfant de 10 à 15 ans	165,00
Contribution environnementale*	87,00
Total	252,00
Prestations obligatoires pour crémation enfant	
Crémation enfant de 0 à 10 ans	110,00
Contribution environnementale*	87,00
Total	197,00
Prestations obligatoires pour crémation fœtus	
Crémation fœtus (sans taxe, sans contribution environnementale)	50,00
Total	50,00
Prestations obligatoires pour crémation don du corps - Faculté de médecine de Lyon (Pf Ronzel)	
Crémation (sans taxe, sans contribution environnementale)	125,38
Prestations obligatoires pour crémation reliquaire d'exhumation	
Crémation reliquaire d'exhumation « taille maximum 1m30 »	300,00
Crémation reliquaire d'exhumation « taille supérieure à 1m35 »	400,00
Crémation reliquaire d'exhumation « taille normale »	599,00
Pour chaque reliquaire sont à ajouter les taxes :	
Contribution environnementale*	87,00
Prestation optionnelles	
Ordonnateur au recueillement	80,00
Salle de cérémonie	70,00
Aumônières pour la cérémonie	50,00
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	49,00
Cercueil en carton non rigide (temps de crémation supérieur à 2h30 – horaire en fin de journée)	1198,00

* Participation pour l'élimination des fluides, au regard des nouvelles normes applicables aux rejets atmosphériques pour la mise en conformité des crématoriums.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs des prestations du crématorium qui seront appliqués pour l'année 2022 par la société Crématorium de La Balme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le maire,
Séverine MUGNIER.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le

De sa publication du

au